SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 731 **22 juillet 2005**

SOMMAIRE

Adi Corporation S.A., Luxembourg 35086
Amas Fund, Sicav, Luxembourg 35077
Amazon EU, S.à r.l., Luxembourg 35048
Amazon EU, S.à r.l., Luxembourg 35050
Anson Partners Holding, S.à r.l., Luxembourg 35079
Arnuamex, S.à r.l., Luxembourg 35045
Arnuamex, S.à r.l., Luxembourg 35045
Asia Oceania Management S.A., Luxembourg 35077
(La) Bella Vita, S.à r.l., Luxembourg 35087
(La) Bella Vita, S.à r.l., Luxembourg 35087
(La) Bella Vita, S.à r.l., Luxembourg 35087
(La) Bella Vita, S.à r.l., Luxembourg 35087
(La) Bella Vita, S.à r.l., Luxembourg 35087
Bertes S.A., Luxembourg 35065
BJ General Holdings SECS LLC, Luxembourg 35080
Bluesprings S.A., Luxembourg 35066
Bureau Comptable Pascal Wagner S.A., Pétange . 35079
Camile S.A., Luxembourg 35078
Carifac S.A., Senningerberg 35043
CDR Ray Investor III, S.à r.l., Luxembourg 35068
Cecigest, S.à.r.l., Hesperange 35043
Cecigest, S.à.r.l., Hesperange 35043
Cemex Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg 35088
Cera Invest, Sicav, Luxembourg 35067
Champ Cargosystems S.A., Luxembourg 35042
Corus S.A., Luxembourg 35051
Corus S.A., Luxembourg 35052
Curzon Capital Partners (Duisberg GP), S.à r.l., Luxembourg 35045
Curzon Capital Partners Duisberg, S.à r.l., Luxembourg 35060
Curzon Capital Partners Finance, S.à r.l., Luxembourg 35066
Curzon Capital Partners Holland, S.à r.l., Luxembourg 35047
Curzon Capital Partners SN, S.à r.l., Luxembourg 35064
Curzon Capital Partners SNFH, S.à r.l., Luxembourg 35048
Curzon Capital Partners Wuppertal, S.à r.l., Luxembourg 35061
Curzon Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg . . . 35062
Dec Capital, S.à r.l., Luxembourg 35080
DHL Express (Luxembourg) S.A., Contern 35053
Elitius & Associés S.A., Luxembourg 35047
Elitius & Associés S.A., Luxembourg 35047
Elsen Transports, S.à r.l., Grevenmacher 35046
EPI NDA Holdings, S.à r.l., Luxembourg 35061
EPI Walk Germany, S.à r.l., Luxembourg 35063
Eurail Group GIE, Luxembourg 35078
Finance Organizations S.A., Luxembourg 35079
Gestex S.A., Luxembourg 35065
GR Immotrust Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette 35042
Graffhopper Holdings S.A., Luxembourg 35044
Hager Investment S.A., Remich 35046
Hager Investment S.A., Remich 35046
Indowood S.A., Luxembourg 35062
Interbasic Holding S.A., Luxembourg 35078
Interbasic Holding S.A., Luxembourg 35078
IPEF III Holdings N° 1 S.A., Luxembourg 35077
IPEF III Holdings N° 1 S.A., Luxembourg 35078
Kilbroney Finance S.A., Luxembourg 35065
Marka Finance S.A., Luxembourg 35042
MIH, S.à r.l., Luxembourg 35077
Mizuho Trust and Banking (Luxembourg) S.A., Munsbach 35076
Monte Rosa S.A., Luxembourg 35066
Newplace S.A., Luxembourg 35078
OCM Luxembourg Opportunities Investments, S.à r.l., Luxembourg 35046
Panolux S.A., Luxembourg 35063
Pearson Luxembourg No. 1, S.à r.l., Luxembourg 35087
Phase Europe Holding S.A., Luxembourg 35088
Secusoft GmbH, Heisdorf 35066
Select Investments & Management, S.à r.l., Luxembourg 35063
Simius Promotions, S.à r.l., Rodange 35063
Société Européenne de Sports Nautiques, S.A.,

Luxembourg 35088
SRRE S.A., Luxembourg. 35079
Sutton B. Holding S.A., Luxembourg 35077
T&C Holding S.A., Luxembourg 35067
T&C Holding S.A., Luxembourg 35067
Top Finanzbeteiligungs S.A., Luxembourg. 35052
Top Finanzbeteiligungs S.A., Luxembourg. 35052
Top Finanzbeteiligungs S.A., Luxembourg. 35052
Top Finanzbeteiligungs S.A., Luxembourg. 35052
Top Finanzbeteiligungs S.A., Luxembourg. 35053
Tower Finance, S.à r.l., Luxembourg 35079
Volkskemie S.A., Luxembourg. 35060
Walk 1, S.à r.l., Luxembourg 35062
Waltzing-Parke Productions, S.à r.l., Luxembourg 35088
Welton Sport S.A., Luxembourg. 35060
Whittaker Participations S.A., Luxembourg 35061
Whittaker Participations S.A., Luxembourg 35061

GR IMMOTRUST LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 34.369.

—

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée au siège social le 2 mars 2005 à 11.00 heures

Les actionnaires de la société GR IMMOTRUST LUXEMBOURG, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur René Greisch, employé privé, demeurant à L-3897 Foetz, 11, rue Jean-Pierre Bicheler, né le 27 janvier 1957 à Differdange;
- Madame Claudine Giannuzzi, employée privée, demeurant à L-3897 Foetz, 11, rue Jean-Pierre Bicheler, née le 31 août 1959 à Pétange;
- Madame Patricia Greisch employée privée, demeurant à L-4135 Esch-sur-Alzette, 19, rue Saint Henri, née le 18 novembre 1977 à Luxembourg.

2) Le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35.889.

3) Le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur René Greisch, prédit.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son administrateur-délégué, Monsieur René Greisch, ou par la signature individuelle de son administrateur, Madame Claudine Giannuzzi.

4) Le mandat des administrateurs, du commissaire aux comptes et de l'administrateur-délégué, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2005.
Pour les Actionnaires
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05582. – Reçu 14 euros.
Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027161.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

MARKA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 88.021.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2005, réf. LSO-BD00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005. Signature.

(027671.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

CHAMP CARGOSYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.736.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2005.
P. Bettingen
Notaire

(027408.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

CARIFAC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 51.511.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2005

Première résolution

Nominations statutaires:

L'Assemblée décide de révoquer MM. Claudio Bacceli et Patrick Ehrhardt de leur poste d'Administrateur de la société.

Afin de combler cette vacance et en vertu de l'article 7 des Statuts, l'Assemblée nomme à l'unanimité, MM. Carlo Santoiemma et Lorenzo Patrassi. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022990.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2005.

CECIGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEGESTRIM, S.à r.l.).
Siège social: L-5880 Hesperange, 141, Ceinture «Um Schlass».
R. C. Luxembourg B 105.120.

—

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alain Hoffstetter, négociateur en Immobilier, demeurant à L-5880 Hesperange, 141, Ceinture «Um Schlass»,

agissant en sa qualité de gérant unique avec pouvoir d'engager par sa seule signature la société à responsabilité limitée CEGESTRIM, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 21 décembre 2004, en voie de publication, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.120.

Ensuite le comparant, agissant en sa dite qualité a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Le comparant décide de changer la dénomination de la société en CECIGEST, S.à r.l.

En conséquence, l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de: CECIGEST, S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Hoffstetter, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2005, vol. 906, fol. 33, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2005. B. Moutrier.

(027402.3/272/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

CECIGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEGESTRIM, S.à r.l.).
Siège social: L-5880 Hesperange, 141, Ceinture «Um Schlass».
R. C. Luxembourg B 105.120.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2005. B. Moutrier.

(027404.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

GRAFFHOPPER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.216.

—

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GRAFFHOPPER HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination GRASSHOPPER HOLDINGS S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 996 du 24 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire le 29 novembre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Marianne Repplinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de vingt-neuf mille euros (29.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,- EUR) à soixante mille euros (60.000,- EUR), par incorporation d'un prêt privé de la société CARINA INVESTMENTS INC. et émission de cinquante-huit (58) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

2. Souscription des nouvelles actions par CARINA INVESTMENTS INC., et constatation de la renonciation de l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 2 des statuts afin de l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de vingt-neuf mille euros (29.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante mille euros (60.000,- EUR) par incorporation d'un prêt privé de la société CARINA INVESTMENTS INC. et émission de cinquante-huit (58) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

Deuxième résolution

Les cinquante huit (58) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par CARINA INVESTMENTS INC, l'autre actionnaires renonçant à son droit de souscription préférentiel. La libération a été effectuée par incorporation d'un prêt privé de la société CARINA INVESTMENTS INC.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature décrit ci-dessus à fait l'objet d'un rapport établi le 16 décembre 2002 par S.R.E. REVISION, Monsieur Charles Ensch, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La valeur du prêt privé est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur du capital nominal et de l'existence du prêt accordé par la société CARINA INVESTMENTS INC. à la société GRAFFHOPPER HOLDINGS S.A., destinés à constituer le nouveau capital de la société, soit soixante mille (60.000,- EUR) représenté par cent vingt (120) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, à émettre en contrepartie».

Troisième résolution

Suite à la résolution précédemment prise, l'article 5 paragraphe 2 des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 5. paragraphe 2.** Le capital social souscrit est fixé à soixante mille (60.000,- EUR) représenté par cent vingt (120) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Version anglaise:

«**Art. 5. 2nd paragraph.** The subscribed capital is set at sixty thousand (60.000,- EUR) represented by one hundred twenty (120) shares of a nominal value of five hundred Euro (500,- EUR) each, which have been entirely paid in.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Provost, M. Repplinger, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2003, vol. 466, fol. 44, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée sur demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 mars 2005. A. Lentz.

(027426.3/221/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

CURZON CAPITAL PARTNERS (DUISBERG GP), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.969.

—

Par résolution en date du 11 mars 2005, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de John Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, WIJ 5HD London, United Kingdom, au poste de gérant, avec effet au 11 mars 2005, pour une durée indéterminée, en remplacement de Anthony Shayle, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- John Ronan O'Donoghue,
- Bruno Bagnouls,
- Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027172.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

ARNUAMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 60.603.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005. Signature.

(027261.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

ARNUAMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.394,68.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 60.603.

—

Par résolution en date du 9 mars 2005, l'associé unique a décidé:

1. de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. de nommer AUDEMAR S.A., ayant son siège social au Misiones 1381, Unidad 802, Montevideo, Uruguay, immatriculée au registre d'Uruguay sous le numéro 8551, au poste de gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en remplacement de ARNUA LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027298.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

HAGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

R. C. Luxembourg B 44.483.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005. Signature.

(027266.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

HAGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

R. C. Luxembourg B 44.483.

—

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 avril 2004, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes aux 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010:

1. des administrateurs:

- Evi Hager, avec adresse professionnelle au Im Hofgarten 6, D-66131 Saarbrücken;
- Oswald Bubel, avec adresse professionnelle au 1, Am Possrech, D-66399 Mandelbachtal;
- Georges Staebell, avec adresse professionnelle au 7, rue des Noyers, F-67870 Bischoffsheim.

2. du commissaire, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027299.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

ELSEN TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op Ahlkërrech.

R. C. Luxembourg B 11.024.

—

Suite à son décès en date du 13 février 2005, Monsieur Karl Elsen, né le 16 septembre 1919 est à supprimer dans le registre de Commerce et des Sociétés en tant que gérant de la société ELSEN TRANSPORTS, S.à r.l.

Grevenmacher, le 31 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027303.3/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 97.473.

—

Par résolution en date du 26 juillet 2004, l'associé unique a décidé de nommer Ken Liang, avec adresse professionnelle au 333 South Grand Avenue, 90071 Los Angeles, United States, au poste de gérant, pour une période indéterminée.

Par résolution en date du 3 mars 2005, l'associé unique a décidé de nommer Lisa Kiely, avec adresse professionnelle au 1 Ropemaker Street, EC2Y 9AW London, United Kingdom, au poste de gérant, pour une période indéterminée.

En conséquence le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mark Oei,
- Brett Wyard,
- Jean Plant,
- Sean Armstrong,
- Peter Gerrard,
- Ken Liang,
- Lisa Kiely.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027189.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

CURZON CAPITAL PARTNERS HOLLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.968.

—

Par résolution en date du 11 mars 2005, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de John Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD London, United Kingdom, au poste de gérant, avec effet au 11 mars 2005, pour une durée indéterminée, en remplacement de Anthony Shayle, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:
- John Ronan O'Donoghue,
- Bruno Bagnouls,
- Frank Przygodda,
- Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027168.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

ELITIUS & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.183.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1er mars 2005 que:

Déliberations

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Olivier Maes, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur-délégué avec effet au 1er mars 2005.

L'Assemblée révoque Monsieur Vincent Villem, expert-comptable, demurant professionnellement à Luxembourg de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée nomme Monsieur Stéphane Weyders, expert-comptable et réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en l'an 2006.

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration à procéder à la nomination Monsieur Stéphane Weyders, expert-comptable et réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en l'an 2006.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er mars 2005.
Pour la société
Signature
Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027199.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

ELITIUS & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.183.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 1er mars 2005 que:

Déliberations

Conformément à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1er mars 2005, le Conseil d'administration nomme Monsieur Stéphane Weyders, expert-comptable et réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Monsieur Stéphane Weyders aura dans le cadre de son mandat d'administrateur-délégué, tous pouvoirs de signature obligatoire conjointe à la signature d'un autre administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Luxembourg, le 1er mars 2005.

Pour la société

Signature

Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027201.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 2.212.175.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.881.

—

Par résolution en date du 11 mars 2005, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de John Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD London, United Kingdom, au poste de gérant, avec effet au 11 mars 2005, pour une durée indéterminée, en remplacement de Anthony Shayle, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- John Ronan O'Donoghue,
- Bruno Bagnouls,
- Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027163.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

AMAZON EU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 101.818.

—

In the year two thousand and five, on the seventeenth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of AMAZON EU, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a notarial deed enacted on 8 June 2004 registered at the Luxembourg trade register section B 101.818.

The meeting is presided by Me Corine Frerot, attorney-at-law at L-1471 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Patrick van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1 (one) share, representing the whole capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the corporate object of the Company in order to reflect the intended activities of the Company;

2.- Amendment of article 3 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to amend the corporate object of the Company in order to reflect more fully the activities undertaken or to be undertaken by the Company. It was noted that the corporate object of the Company would notably state that the Company may «...acquire and sell, auction, rent or otherwise distribute products and services of all types and descriptions on any and all websites of the Amazon group, to operate programs by which any persons, including without limitation individuals, businesses and other organizations or entities, including affiliates of the Company, may integrate, sell, auction, rent or otherwise distribute products and services of all types and descriptions on any and all websites of the Amazon group and/or utilize the Amazon group e-commerce services, features, and technologies to operate their own websites for the purpose of selling, auctioning, renting or otherwise distributing their products and services, and to conduct any commercial, industrial or financial operations that may in any way contribute directly or indirectly to such purpose...»

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolved to amend article 3 of the articles of association to read as follows:

«**Art. 3.** The Company's purpose is to acquire and sell, auction, rent or otherwise distribute products and services of all types and descriptions on any and all websites of the Amazon group, to operate programs by which any persons, including without limitation individuals, businesses and other organizations or entities, including affiliates of the Company, may integrate, sell, auction, rent or otherwise distribute products and services of all types and descriptions on any and all websites of the Amazon group and/or utilize the Amazon group e-commerce services, features, and technologies to operate their own websites for the purpose of selling, auctioning, renting or otherwise distributing their products and services, and to conduct any commercial, industrial or financial operations that may in any way contribute directly or indirectly to such purpose. The Company shall manage the strategic decision-making related to the foregoing business, including as necessary the acquisition of inventory and the pricing of its products and services.

The Company may furthermore take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and may acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, trademarks, copyrights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally may hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

The Company may also enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; and the Company may also borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above, in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31 st, 1929 on Holding Companies.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its amendment of corporate object, have been estimated at about one thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée AMAZON EU, S.à r.l., ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 8 juin 2004, immatriculé au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° B 101.818.

L'assemblée est présidée par Maître Corine Frerot, avocate à L-1471 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, présent ou représenté, le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que la part sociale, représentant l'intégralité du capital social, est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la Société en vu de refléter les activités que la Société entend exercer,

2.- Modification subséquente de l'article trois des statuts pour refléter cette modification de l'objet social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société afin de mieux refléter les activités actuellement entreprises et celles qui le seront dans le futur par la Société. Il est à noter que l'objet social de la Société devra notamment établir que la Société peut «acheter et vendre, mettre aux enchères, louer ou distribuer par tout autre moyen des produits et des services de tout type et descriptions sur tous les sites web du groupe Amazon, d'exploiter des programmes par

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

lesquels toute personne, comprenant sans limitation les personnes physiques, les entreprises et toute autre organisation ou entité, ce incluant les filiales de la Société, peut exploiter, vendre, mettre aux enchères, louer ou distribuer par tout autre moyen des produits et des services de tout type et descriptions sur tous les sites web du groupe Amazon et/ou peut utiliser les services e-commerce du groupe Amazon, les structures, et les technologies pour exploiter son propre site web dans le but de vendre, de mettre aux enchères, de louer ou de distribuer par tout autre moyen des produits et des services de tout type, et d'effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qui peut de quelque manière que ce soit contribuer directement ou indirectement à l'accomplissement de cet objectif...»

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la Société est d'acheter et vendre, mettre aux enchères, louer ou distribuer par tout autre moyen des produits et des services de tout type et descriptions sur tous les sites web du groupe Amazon, d'exploiter des programmes par lesquels toute personne, comprenant sans limitation les personnes physiques, les entreprises et toute autre organisation ou entité, ce incluant les filiales de la Société, peut exploiter, vendre, mettre aux enchères, louer ou distribuer par tout autre moyen des produits et des services de tout type et descriptions sur tous les sites web du groupe Amazon et/ou peut utiliser les services e-commerce du groupe Amazon, les structures, et les technologies pour exploiter son propre site web dans le but de vendre, de mettre aux enchères, de louer ou de distribuer par tout autre moyen des produits et des services de tout type, et d'effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qui peut de quelque manière que ce soit contribuer directement ou indirectement à l'accomplissement de cet objectif. La Société dirigera la stratégie décisionnelle concernant ces activités, ce comprenant au besoin l'acquisition de stock et la fixation du prix de ses produits et services.

L'objet de la Société est également de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable, en particulier en ce qui concerne les parts ou valeurs de société ayant ces mêmes activités.

La Société a également pour objet de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (sociétés holding) du 31 juillet 1929.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de son objet social, s'élève à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Frerot, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 85, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005. J. Elvinger.

(027149.3/211/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

AMAZON EU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.818.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

J. Elvinger.

(027154.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

CORUS S.A., Société Anonyme,
(anc. SONICO S.A.).
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 94.501.

—

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SONICO S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 4, rue Béatrix de Bourgon, L-1225 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.501. La Société fut constituée par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 821 du 7 août 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Flora Chateau, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la Société, et modification subséquente de l'article 1er des statuts.
2. Démission des administrateurs actuels et décharge pour l'exécution de leur mandat.
3. Nomination de nouveaux administrateurs.
4. Démission du commissaire aux comptes actuel et décharge pour l'exécution de son mandat.
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
6. Transfert du siège social.
7. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de SONICO S.A. en CORUS S.A. et de modifier l'article 1er des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1er.** Il est formé par la présent acte une société anonyme sous la dénomination CORUS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Marc Theisen, Monsieur Pierrot Schiltz, et Monsieur Jean Luc Putz de leurs fonctions d'administrateurs. Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Alain Lam, né le 28 février 1969 à Rose Hill (Ile Maurice) demeurant à L-Mersch, Monsieur Ricardo Moraldi, né le 13 mai 1966 à Milan demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, Luxembourg et Monsieur Eddy Dome, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), demeurant à Bastogne (Belgique). Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jeff Dummong, conseiller comptable et fiscal, de sa fonction de commissaire. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer au poste de commissaire en remplacement de Monsieur Jeff Dummong, Monsieur Olivier Dorier, demeurant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2005.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de transférer son siège social du 4, rue Béatrix de Bourgon, L-1225 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.
Signé: F. Château, H. Janssen, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 67, case 1 – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005. J. Elvinger.

(027143.3/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

CORUS S.A., Société Anonyme,
(anc. SONICO S.A.).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 94.501.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

J. Elvinger.

(027144.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

TOP FINANZBETEILIGUNGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 61.721.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2005. Signature.

(027349.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

TOP FINANZBETEILIGUNGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 61.721.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2005. Signature.

(027359.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

TOP FINANZBETEILIGUNGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 61.721.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2005. Signature.

(027356.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

TOP FINANZBETEILIGUNGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 61.721.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2005. Signature.

(027345.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

TOP FINANZBETEILIGUNGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 61.721.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'an 2003, le 24 avril.

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de la société LIGHTHOUSE, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemble nomme à l'unanimité en remplacement au poste de commissaire aux comptes Monsieur Roberto Vasta, né le 13 novembre 1944, à Spoleto (Italie) et demeurant au 50, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 24 avril 2003. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027348.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. VAN GEND & LOOS S.A.).
Registered office: L-5326 Contern, 11A, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 5.679.

—

In the year two thousand and four, on the thirty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VAN GEND & LOOS S.A., a société anonyme, having its registered office at L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 5.679, incorporated under the form of a société à responsabilité limitée with the denomination INTERSPED-LUXEMBOURG, GmbH by private agreement on June 14, 1957 published in the Mémorial C nº 59 dated July 20, 1957, transformed in a société anonyme by deed enacted on October 25, 1985 before Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster, published in the Mémorial C nº 377 dated December 19, 1985 and modified several time and for the last time by private agreement on February 25, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nº 1186 dated August 7, 2002.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders represented and the number of shares held by them, are shown on an attendance list. That list as well as the proxy, signed by the appearing parties and by the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 66,250 (sixty-six thousand two hundred and fifty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Change of the denomination of the Company into DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A.
2. Transfer of the registered office of the Company.
3. Increase of the share capital of the Company.
4. Creation of a supervisory board.
5. Adoption of the restated Articles of Association in order to reflect such decisions.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to change the denomination of the Company into DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A.

Second resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company to Contern.

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by issue of 150 (one hundred and fifty) new shares, fully subscribed by DEUTSCHE POST INTERNATIONAL B.V., a company incorporated under the law of the Netherlands, having its registered office in 1072 SB Amsterdam, Jozef Inraelkade, 48G, registered under Kamer van Koophandel Amsterdam nº 33232511, for an amount of EUR 17,705.40 (seventeen thousand seven hundred and five euros and forty cents) increased by a share premium of EUR 1,882,294.60 (one million eight hundred and eighty-two thousand two hundred and ninety four euros and sixty cents) by the contribution of 160 (one hundred and sixty) shares of DHL INTERNATIONAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, Z.I. Weiergewan, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 18.358.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

The share capital of DHL INTERNATIONAL, S.à r.l. amounts currently is thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-).

On terms of a shares transfer agreement implemented on 27 December 2004, VAN GEND & LOOS S.A., currently named DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A. by virtue of the preent deed, became already the owner of 150 shares of DHL INTERNATIONAL, S.à r.l. By the present contribution, its shareholding reaches 100%.

The Notary declare to have read the contribution report signed by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises, residing at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, dated December 31, 2004, which concludes as follows:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission.»

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital by a contribution in kind consisting of shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State (Luxembourg), bringing the shareholding of the Company to at least 65% (in this case 100%) of its/their share capital the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Fourth resolution

It is resolved to set up a supervisory board to appointed by the General meeting, without being mandatory.

Fifth resolution

As a consequence, it is resolved to amend the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 1.** The company is a Luxembourg société anonyme (public limited company) referred to hereinafter as DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. The Company's registered office is at Contern.

It may be moved to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the Extraordinary General Shareholders' Meeting voting as for an alteration of the articles of association.

The registered office address may be moved within the commune by resolution of the Board of Directors.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Wherever actual or imminent extraordinary military, political, social or economic events prevent the normal activity of the Company at its registered office, the registered office may be moved by resolution of the Board of Directors alone to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or even abroad, until cessation of the events in question.

Art. 3. The objects of the Company are national and international transportation, by any means, by air, land, sea or internal waterways, the activity of maritime, charter, transport and customs agent and forwarding agent and the provision of logistics and warehousing services, on its own account or for third parties.

It shall be entitled to carry on all directly or indirectly ancillary activities considered useful to performance of its objects.

The Company may also participate, by all manner of mergers, equity holdings, absorption or any other means, in any businesses, undertakings or companies with identical, similar or connected objects, or objects such as to promote directly or indirectly the development of its business, to secure raw materials for the Company or to enable the sale of its products.

The Company may also act as a financial holding company. It may therefore participate by means of any form of equity holdings whatsoever in all Luxembourg or foreign commercial, manufacturing, financial or other undertakings, by means of the acquisition of all securities and rights in the form of equity holdings, contributions or subscriptions, bought deals or options to purchase, negotiation or any other form, by means of the grant to the undertakings in which it holds interests of any funding, loans, overdrafts or guarantees, and by means of borrowing and of all manner of security for repayment of the loan amount.

Art. 4. The Company is incorporated with indefinite duration.

Art. 5. The share capital is one million six hundred and sixty thousand euros (EUR 1,660,000.-), divided into sixty-six thousand four hundred (66,400) shares with no nominal value, each giving entitlement on one vote at General Meetings, unless prevented by a restrictive provision of the law.

Shares shall be registered or bearer shares at the discretion of the shareholder.

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who do not have to be shareholders.

They shall be appointed for a maximum term of 6 years but may be removed at any time by the General Shareholders' Meeting.

Their remuneration shall be determined by the General Shareholders' Meeting.

Art. 7. In the event of a vacancy in the office of a member of the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors and the Supervisory Board, who shall comprise the General Council, shall be entitled to fill the post temporarily. Where that occurs, the next General Shareholders' Meeting shall rule on the final appointment. The term of office of a member of the Board of Directors appointed in this way shall terminate on the date on which the office of the member of the Board of Directors being replaced would have expired.

Art. 8. The Board of Directors shall have the fullest powers to manage the activity of the Company, to adopt all measures and to carry out all acts of administration within the Company's objects.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

As a general rule, all acts which are not reserved by these articles of association or by law to the General Shareholders' Meeting shall be within the competence of the Board of Directors. It shall have power in particular to agree to arbitral awards, to enter into arrangements and to approve any waiver or discharge of court-ordered attachments on payment or otherwise, to grant all consents and cancellations of registered mortgage charges, on payment or otherwise.

Art. 9. The Board of Directors shall appoint a chairman from amongst its members.

The Board of Directors shall meet when convened by the chairman, as often as required in the interests of the Company. A meeting must be called whenever requested by two directors.

Meetings of the Board of Directors shall be quorate whenever a majority of its members are present or represented. Resolutions shall be passed by a simple majority. Where there is equality of votes, the chairman shall have a casting vote.

Members of the Board of Directors who are unable to attend may vote in writing, by e-mail, fax, telegram or any other electronic means of communication. They may also appoint another member of the Board of Directors to participate in deliberations and vote on their behalf. A member of the Board of Directors may not however act as a proxy for more than one fellow member. In either case, the member of the Board of Directors who is prevented from attending shall be treated as being present.

Art. 10. A Managing Director shall be appointed to be responsible for the day-to-day management of the Company and to act on behalf of the Company in relation to that management, who shall in turn appoint one or more authorised persons to manage the Company's various areas of business.

Art. 11. The Company shall be bound by the joint signatures of 2 members of the Board of Directors or the signatures of the Managing Director together with the authorised person or persons responsible for the area or areas of activity to which the decision relates.

The Company may be represented in proceedings, both as claimant and as defendant, by a person expressly appointed by the Board of Directors.

Art. 12. The Company shall be supervised by one or more auditors (commissaires). Their terms of office shall not exceed 6 years.

The General Shareholders' Meeting may also be entitled to appoint a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be charged with monitoring the activities of the Company and its financial situation, including in particular the company books and accounts.

The Supervisory Board may be consulted by the Board of Directors on such matters as the Board of Directors may decide and shall be entitled to authorise any action by the Board which, under these articles of association but without infringing the law, exceeds the powers of the Board of Directors. Such actions shall then be ratified by the following General Shareholders' Meeting.

The General Shareholders' Meeting which approves the appointment of members of the Supervisory Board shall also set the remuneration of the members of the Supervisory Board.

Meetings of the Supervisory Board shall be called at the discretion of its chairman or of the Board of Directors.

All members of the Supervisory Board shall receive written notice of all meetings of the Supervisory Board at least 8 (eight) days prior to the date set for the meeting, save in emergencies, in which case the nature of that emergency situation shall be stated in the notice of the meeting. That notice requirement may be waived by the written agreement, by e-mail, telegram, fax or any other means of electronic communication, of each member of the Supervisory Board. Specific meetings held at the places indicated in a schedule approved in advance by the Supervisory Board shall not require separate notice.

Any member may act at all meetings of the Supervisory Board by appointing in writing, by e-mail, telegram, fax or any other means of electronic communication, another member of the Supervisory Board to act as proxy.

The Supervisory Board shall be quorate only if at least a majority of its members is present in person or represented. Any member of the Supervisory Board who participates in a meeting of the Supervisory Board by a means of communication (including by telephone) which allows the other members of the Supervisory Board present at the meeting (either in person or by proxy or via the means of communication in question) to hear that member at all times and allows that member to hear the other members at all times shall be treated as being present at that meeting, taken into account in calculating the quorum and shall be entitled to vote on the matters transacted at that meeting.

Art. 13. The Annual General Meeting shall be held automatically at 11.00 a.m. on the second Monday of May at the registered office of the Company or at another place which must be stated in the notice of the meeting.

Shareholders may be represented by a proxy, who is not required to be a shareholder.

Art. 14. The Ordinary Annual General Meeting shall resolve on the distribution of net profits. It shall have the widest powers to implement or ratify transactions by the Company, shall rule on the discharge of members of the Board of Directors or of the Auditor, shall make or renew appointments and shall resolve on approval of the balance sheet and profit and loss accounts laid before it by the Board of Directors.

Where all the shareholders are represented, an Ordinary or Extraordinary Annual General Meeting may be held without prior notice.

Art. 15. The company year shall commence on 1 January and end on 31 December each year.

Art. 16. In the event of the Company being wound up, the General Shareholders' Meeting shall appoint one or more liquidators, shall determine their powers and remuneration and the liquidation procedure.

The net surplus on liquidation, after deduction of liabilities, shall be distributed in equal shares amongst the various holders of equity shares.

Art. 17. The official language for all documents relating to DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A. shall be English.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 18. For all other matters not governed by these articles of association, the parties agree to be subject to the law of August 10, 1915 and subsequent amendments thereto.»

Sixth resolution

The Articles of Incorporation being amended, it is decided to appoint as directors:

* Frank Georges Paul Beuselinck, born on March 5, 1952 at Uccle (Belgium), residing at 50, avenue Jean et Pierre Carsoel, B-1180 Uccle (Belgium),

* Erik Théodoor José Hermans, born on December 18, 1958 at Aalst (Belgium), residing at 21, rue de Brouch, L-7596 Reckange (Luxembourg),

* Jean-François Roger Thiry, born on April 14, 1966 at Messancy (Belgium), residing at 18, rue des Peupliers, B-6780 Messancy (Belgium),

* Ad Ebus, born on May 9, 1948 at Venlo (the Netherlands), residing at Prinsengracht 620 -A, NL 1017 KT Amsterdam (the Netherlands),

* Bram Drexhage, born on June 19, 1955 at Hengelo (O) (the Netherlands), residing at Wladimirlaan 14, NL 1404 BB Bussum (the Netherlands),

* Gerjo Weetink, born on September 5, 1949 at Renkum (the Netherlands), residing at boulevard Heuvelink 155, NL 6828 KM Arnhem (the Netherlands).

Seventh resolution

It is resolved to appoint as members of the Supervisory Board:

* Barend Wijnreder, born on the 7th of August 1958 in Maastricht (the Netherlands), living at Duizendblad 17, NL 3401 LX IJsselstein (the Netherlands),

* Peter Hilbers, born on the 4th of October 1961 in Amsterdam (the Netherlands), living at Audrey Hepburnstraat 84, NL 1325 NS Almere (the Netherlands),

* Hans van Delft, born oh the 3rd of September 1962 in Rotterdam (the Netherlands), living at Keerkade 6, NL 3831 SN Leusden (the Netherlands).

Eighth resolution

It is resolved to fix the registered office at 11A, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VAN GEND & LOOS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II, inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 5.679, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination INTERSPED-LUXEMBOURG, GmbH par acte sous seing privé en date du 14 juin 1957 publié au Mémorial C numéro 59 du 20 juillet 1957, transformée en société anonyme suivant acte reçu le 25 octobre 1985 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C numéro 377 du 19 décembre 1985 et modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 25 février 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1186 du 7 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ici représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 66.250 (soixante-six mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la Société en DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A.
2. Transfert du siège social de la Société.
3. Augmentation du capital social.
4. Création d'un Conseil de Surveillance.
5. Refonte des statuts pour refléter ces décisions.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les décisions suivantes ont été prises:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Première résolution

Il est décidé de changer la dénomination de la Société en DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A.

Deuxième résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société à Contern.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société par émission de 150 (cent cinquante) nouvelles actions, entièrement souscrites par DEUTSCHE POST INTERNATIONAL B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à 1072 SB Amsterdam, Jozef Inraelkade, 48G, inscrite auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33232511, pour un montant de EUR 17.705,40 (dix-sept mille sept cent cinq euros et quarante cents), augmenté d'une prime d'émission de EUR 1.882.294,60 (un million huit cent quatre-vingt deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante cents) par l'apport de 160 (cent soixante) parts sociales de DHL INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, Z.I. Weiergewan, inscrite auprès du Registre de commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 18.358.

Le capital social de DHL INTERNATIONAL, S.à r.l. s'élève à un trente et un mille euros (EUR 31.000,-), réparti en trois cent dix (310) actions ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Aux termes d'une cession de parts sociales intervenue le 27 décembre 2004, VAN GEND & LOOS S.A. devenue DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A. par le présent acte, est déjà devenue propriétaire de 150 (cent cinquante parts sociales de DHL INTERNATIONAL, S.à r.l. Par le présent apport, sa participation atteint les 100%.

Le notaire déclare avoir pris connaissance du rapport de révision établi par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en date du 31 décembre 2004, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'une l'augmentation du capital social par un apport en nature de parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Luxembourg), portant ou maintenant la participation de la Société dans le capital de celles-ci à au moins 65% (en l'occurrence **) exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises par une société luxembourgeoise, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Quatrième résolution

Il est décidé de mettre en place un Conseil de surveillance, sans que celui-ci soit obligatoire.

Cinquième résolution

En conséquence, il est décidé d'amender les statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise ci-après dénommée DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Contern.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 3. La société a pour objet le transport national et international par tous moyens, par air, par terre, mer ou voies d'eaux intérieures, l'activité d'agent maritime, de charter, de transport et d'agent en douane, de commissionnaire de transport ainsi que la fourniture de services de logistique et d'entreposage, pour compte propre ou compte de tiers.

Elle pourra exercer toutes activités accessoires, directes ou indirectes estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

La société peut également s'intéresser, par toutes voies de fusion, de participation, d'absorption ou de toutes manières, dans toutes affaires, entreprises ou société, ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La Société peut encore agir en tant que Société de participation financière. Elle peut donc s'intéresser au travers de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, de l'octroi, aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de l'emprunt et de la garantie par tous moyens du remboursement de la somme empruntée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 5. Le capital social s'élève à un million six cent soixante mille euros (EUR 1.660.000,-), réparti en soixante-six mille quatre cents (66.400) actions sans désignation de valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix lors des Assemblées Générales, à moins d'une disposition légale restrictive à cet égard.

Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui peuvent ou non être actionnaires.

Ils sont nommés pour un mandat maximum de 6 ans mais peuvent à tout moment être révoqués par l'Assemblée Générale.

Leurs émoluments sont fixés par l'Assemblée générale.

Art. 7. En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration, les autres membres du Conseil d'Administration restants et le Conseil de Surveillance, qui forment le Conseil Général, ont le droit de pourvoir temporairement à ce poste. Dans ce cas, la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires doit statuer sur la nomination définitive. Le mandat d'un membre du Conseil d'Administration ainsi nommé prend fin à la date à laquelle serait expiré le mandat du membre du Conseil d'Administration devant être remplacé.

Art. 8. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus afin de gérer l'activité de la Société, prendre toutes dispositions et pouvoir accomplir tous actes d'administration s'inscrivant dans le cadre de l'objet de la Société.

Par principe, l'ensemble des actes qui ne demeurent pas réservés en vertu des présents Statuts ou de la loi à l'Assemblée Générale relève de son domaine de compétence. Il peut notamment convenir de décisions arbitrales, conclure un arrangement ainsi qu'approuver toute renonciation à et toute mainlevée d'une saisie judiciaire avec ou sans paiement, accorder l'ensemble des autorisations et radiations des inscriptions hypothécaires, avec ou sans paiement.

Art. 9. Le Conseil d'Administration désigne un Président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration est réuni valablement, dès lors que la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du Président sera prépondérante.

Les membres du Conseil d'Administration qui ont un empêchement peuvent voter par écrit, courriel, téléfax, télégramme ou tout autre moyen de communication électronique. Ils peuvent également confier à un autre membre du Conseil d'Administration le soin de participer aux délibérations et de voter en leur nom; un membre du Conseil d'Administration ne peut toutefois représenter plus d'un confrère. Dans un cas comme dans l'autre, le membre du Conseil d'Administration empêché doit être considéré comme présent.

Art. 10. La gestion quotidienne de la Société et la représentation de la Société en rapport avec cette gestion est confiée à un Administrateur Délégué qui lui-même délègue à un ou des fondés de pouvoirs la gestion des secteurs d'activité de la société.

Art. 11. La société se trouve valablement engagée par la signature collective de 2 membres du Conseil d'Administration ou la signature de l'Administrateur Délégué conjointement avec le ou les fondés de pouvoir responsable du ou des secteurs d'activité visés par la décision.

La Société peut être représentée en justice, tant à titre de partie demanderesse que défenderesse, par une personne expressément mandatée par le Conseil d'Administration.

Art. 12. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires; la durée de leurs mandats ne peut excéder 6 ans.

L'Assemblée Générale des Actionnaires pourra en outre nommer un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance aura pour mission de contrôler les activités de la Société et sa situation financière, incluant particulièrement ses livres et comptes.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Conseil d'Administration sur les matières que le Conseil d'Administration déterminera et peut autoriser toute action du Conseil qui pourrait, en vertu des présents Statuts mais sans déroger à la loi, excéder les pouvoirs du Conseil d'Administration. Ces actions sont alors ratifiées par l'Assemblée Générale suivante.

L'Assemblée Générale qui approuve les membres du Conseil de Surveillance déterminera également la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué à la discrétion de son Président ou du Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances d'urgence sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis par accord écrit donné par courriel, télégramme, téléfax ou tout autre moyen de communication électronique par chaque membre du Conseil de Surveillance. Des avis séparés ne seront pas requis pour des réunions spécifiques tenues aux lieu et place indiqués dans un calendrier préalablement adopté par décision du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par courrier, télégramme, téléfax ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Tout membre du conseil de Surveillance qui participe à une réunion du conseil de Surveillance via un moyen de communication (incluant le téléphone) qui permet aux autres membres du Conseil de Surveillance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication)

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit automatiquement le deuxième lundi du mois de mai, à 11 heures, au siège de la Société ou en un autre lieu, qui doit figurer sur les convocations.

Les actionnaires peuvent être représentés par un mandataire, qui ne doit pas être actionnaire.

Art. 14. L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statue sur la répartition des bénéfices nets; elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier les transactions de la Société, se prononce sur le quitus des membres du Conseil d'Administration et du Commissaire, procède à la désignation ou au renouvellement des mandats et statue sur l'approbation du bilan et du compte de résultats, qui lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

En cas de représentation de l'ensemble des actionnaires, une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 15. L'exercice social débute au 1er janvier et s'achève au 31 décembre de chaque année.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne un ou plusieurs liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments, ainsi que les modalités de liquidation.

L'excédent net, déduction faite du passif, sera réparti en parts égales entre les différents titulaires des actions de capital.

Art. 17. La langue officielle pour tout document concernant la Société DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A. sera l'anglais.

Art. 18. Pour tous autres points non régis par les présents Statuts, les parties contractantes se soumettent aux dispositions de la loi datée du 10 août 1915 et à ses amendements ultérieurs.

Sixième résolution

Les statuts étant adaptés, il est décidé de nommer en tant qu'administrateurs:

* Frank Georges Paul Beuselinck, né le 5 mars 1952 à Uccle (Belgique), demeurant au 50, avenue Jean et Pierre Carsoel à B-1180 UCCLE (Belgique),

* Erik Théodoor José Hermans, né le 8 décembre 1958 à Aalst (Belgique), demeurant au 21, rue de Brouch à L-7596 Reckange (Luxembourg),

* Jean-François Roger Thiry, né le 14 avril 1966 à Messancy (Belgique), demeurant au 18, rue des Peupliers à B-6780 Messancy (Belgique),

* Ad Ebus, né le 9 mai 1948 à Venlo (Pays-Bas), demeurant Prinsengracht 620 -A, NL 1017 KT Amsterdam (Pays-Bas),

* Bram Drexhage, né le 19 juin 1955 à Hengelo (O) (Pays-Bas), demeurant Wladimirlaan 14, NL 1404 BB Bussum (Pays-Bas),

* Gerjo Weetink, né le 5 septembre 1949 à Renkum (Pays-Bas), demeurant, boulevard Heuvelink 155, NL 6828 KM Arnhem (Pays-Bas).

Septième résolution

Il est décidé de désigné comme membres du Conseil de surveillance:

* Barend Wijnreder, né le 7 août 1958 à Maastricht (Pays-Bas), demeurant à Duizendblad 17, NL 3401 LX IJsselstein (Pays-Bas),

* Peter Hilbers, né le 4 octobre 1961 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à Audrey Hepburnstraat 84, NL 1325 NS Almere (the Netherlands),

* Hans Van Delft, né le 3 septembre 1962 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant à Keerkade 6, NL 3831 SN Leusden (Pays-Bas).

Huitième résolution

Il est décidé d'établir le siège social au 11A, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 45, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005. J. Elvinger.

(027177.3/211/416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

VOLKSKEMIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.051.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
VOLKSKEMIE S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027235.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

CURZON CAPITAL PARTNERS DUISBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.961.

—

Par résolution en date du 11 mars 2005, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de John Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD London, United Kingdom, au poste de gérant, avec effet au 11 mars 2005, pour une durée indéterminée, en remplacement de Anthony Shayle, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- John Ronan O'Donoghue,
- Bruno Bagnouls,
- Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027156.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

WELTON SPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.112.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu' au 31 décembre 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
WELTON SPORT S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027211.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

EPI NDA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 3.617.125.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.532.

—

Par résolution en date du 18 mars 2005, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de John Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD London, United Kingdom, au poste de gérant, avec effet au 11 mars 2005, pour une durée indéterminée, en remplacement de Anthony Shayle, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- John Ronan O'Donoghue,
- Bruno Bagnouls,
- Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027125.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

WHITTAKER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 90.080.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(027366.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

WHITTAKER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 90.080.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 14 février 2005:

L'assemblée a ratifié la nomination de Monsieur Patrick Weinacht au poste d'administrateur de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2004.

L'assemblée a rééelu au poste d'administrateur de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2004:

- Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,
- Monsieur Said Bouyahbar, administrateur, demeurant à 30 000 Fès (Maroc) 413, avenue Hassan Benjelloun, Hay Adariissa.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se prononcera sur les comptes 2004:

- LUXREVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027362.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

CURZON CAPITAL PARTNERS WUPPERTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.967.

—

Par résolution en date du 11 mars 2005, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de John Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD London, United Kingdom, au poste de gérant, avec effet au 11 mars 2005, pour une durée indéterminée, en remplacement de Anthony Shayle, démissionnaire.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:
- John Ronan O'Donoghue,
- Bruno Bagnouls,
- Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027133.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 235.475.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.278.

—

Par résolution en date du 22 mars 2005, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de John Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD London, United Kingdom, au poste de gérant, avec effet au 11 mars 2005, pour une durée indéterminée, en remplacement de Anthony Shayle, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:
- John Ronan O'Donoghue,
- Frank Przygodda,
- Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027132.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

WALK 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital Social: EUR 12.500.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.762.

—

Par résolution en date du 11 mars 2005, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de John Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD London, United Kingdom, au poste de gérant, avec effet au 11 mars 2005, pour une durée indéterminée, en remplacement de Anthony Shayle, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:
- John Ronan O'Donoghue,
- Bruno Bagnouls,
- Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027130.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

INDOWOOD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R. C. Luxembourg B 47.886.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 393 du 13 octobre 1994, modifiée par-devant le même notaire, en date du 16 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 201 du 23 avril 1997. Le capital a été converti en EUR en date du 18 mars 2002, l'avis afférent a été publié par extrait au Mémorial C n° 947 du 21 juillet 2002.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDOWOOD S.A.
MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.
Signature

(027253.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

EPI WALK GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.694.

—

Par résolution en date du 11 mars 2005, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de John Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, WIJ 5HD London, United Kingdom, au poste de gérant, avec effet au 11 mars 2005, pour une durée indéterminée, en remplacement de Anthony Shayle, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:
- John Ronan O'Donoghue,
- Bruno Bagnouls,
- Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.
Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05976. – Reçu 14 euros.
Le Receveur (signé): D. Hartmann.
(027127.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SELECT INVESTMENTS & MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R. C. Luxembourg B 93.481.
Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 612 du 5 juin 2003.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SELECT INVESTMENTS & MANAGEMENT, S.à r.l.
MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.
Signature
(027268.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

PANOLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R. C. Luxembourg B 47.887.
Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juin 1994, publié au Mémorial.
Le capital a été converti en euros en date du 14 mars 2002, avis publié au Mémorial C n° 975 en date du 26 juin 2002.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PANOLUX S.A.
MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.
Signature
(027264.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SIMIUS PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 106.895.

—

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Christian Schleich, administrateur de sociétés, né à Pétange, le 26 octobre 1960, demeurant à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne.

2) Monsieur Roland Reumont, retraité, né à Longwy (F), le 3 février 1952, demeurant à L-4953 Hautcharage, 58, Cité Bommelscheuer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1er. La société prend la dénomination de SIMIUS PROMOTIONS, S.à r.l.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Rodange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet la promotion immobilière, comprenant l'achat, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

Elle peut encore faire des emprunts, accorder des prêts et des crédits ainsi que concéder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à des personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en 100 parts sociales de 125,- EUR chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Christian Schleich, préqualifié . . . . . 76 parts
2) Monsieur Roland Reumont, préqualifié . . . . . 24 parts

Total . . . . . 100 parts

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille vingt euros (1.020,- EUR).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant, Monsieur Christian Schleich, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Schleich, R. Reumont, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2005, vol. 906, fol. 25, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 mars 2005. G. d'Huart.

(027325.3/207/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

CURZON CAPITAL PARTNERS SN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 1.191.125.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.447.

—

Par résolution en date du 11 mars 2005, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de John Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD London, United Kingdom, au poste de gérant, avec effet au 11 mars 2005, pour une durée indéterminée, en remplacement de Anthony Shayle, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- John Ronan O'Donoghue,
- Bruno Bagnouls,
- Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027176.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

BERTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.683.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
BERTES S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027238.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

GESTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.439.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
GESTEX S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027241.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

KILBRONEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 92.624.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 443 du 23 avril 2003.

—

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KILBRONEY FINANCE S.A.
MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.
Signature

(027259.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

CURZON CAPITAL PARTNERS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 85.119.

—

Par résolution en date du 11 mars 2005, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de John Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD London, United Kingdom, au poste de gérant, avec effet au 11 mars 2005, pour une durée indéterminée, en remplacement de Anthony Shayle, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:
- John Ronan O'Donoghue,
- Frank Przygodda,
- Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027178.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

MONTE ROSA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R. C. Luxembourg B 79.760.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 581 du 27 juillet 2001.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONTE ROSA S.A.
MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.
Signature

(027255.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

BLUESPRINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R. C. Luxembourg B 39.272.

Constituée par-devant Me Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 1992, acte publié au Mémorial C n° 284 du 29 juin 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 avril 1994, acte publié au Mémorial n° C 337 du 14 septembre 1994, en date du 11 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 369 du 30 septembre 1994, en date du 9 août 1994, acte publié au Mémorial C n° 486 du 26 novembre 1994, en date du 9 juin 1995, acte publié au Mémorial C n° 459 du 15 septembre 1995 et en date du 29 juin 1995, acte publié au Mémorial C n° 486 du 26 septembre 1995.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLUESPRINGS S.A.
MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.
Signature

(027244.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SECUSOFT, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: D-66399 Mandelbachtal Ormesheim, 30, Im Farneck.
Niederlassung: L-7314 Heisdorf, 1, rue Pierre Dupong.
H. R. Luxembourg B 106.896.

—

a) Adresse der Niederlassung Luxemburg: L-7314 Heisdorf, 1, rue Pierre Dupong;
b) Tätigkeit: Planung, Entwicklung, Vertrieb, Installation und Instandhaltung von sicherheitstechnischen Anlagen;
c) Handelsregisternummer in Deutschland: HRB Saarbrücken 7378;
d) Kapital der Gesellschaft: 37.324,31 EUR (73.000,- DEM);
e) Geschäftsführer: Reichsfreiherr Lothar von Droste zu Vischering und Padtberg, 30, Im Farneck, D-66399 Mandelbachtal Ormesheim;
f) Vertreter in Luxemburg: Daniel Lieser, wohnhaft in L-7314 Heisdorf, 1, rue Pierre Dupong.

Für Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Luxemburg, den 25. März 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027322.3/502/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

T&C HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 106.781.

—

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 mars 2005

Décision:

2. Le Conseil d'administration nomme en tant qu'administrateur-délégué pour une durée de cinq (5) ans Monsieur Roger Zannier, né le 9 juillet 1944 à St Chamond, France, demeurant 2, Place de Traînant, CH-1223 Cologny.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T&C HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027245.3/4181/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

T&C HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 106.781.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 23 mars 2005

Résolutions

Les actionnaires à l'unanimité décident de:

4. Acceptation de la démission de son mandat administrateur-délégué Madame Maria de Fusco;

5. Révocation de son mandat administrateur, Monsieur Tom Donovan et Madame Roisin Donovan;

6. Nommer au mandat administrateur pour (5) cinq ans Monsieur Roger Zannier demeurant à Place de Traînant CH-1223 Cologny;

Nommer au mandat administrateur pour (5) cinq ans Monsieur Arnaud Zannier, consultant, demeurant à Veldstraat 10 B-9000 Gand, Belgique;

Nommer au mandat administrateur pour (5) cinq ans Monsieur Pascal Hennuy, Comptable, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027243.3/4181/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

CERA INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.723.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mars 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour CERA INVEST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027026.3/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

CDR RAY INVESTOR III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 106.904.

—

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first of February.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:
CDR RAY INVESTOR III L.P., a Cayman Islands limited partnership having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, Ugland House, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting by its general partner, CDR RAY INVESTOR III GP LIMITED,
here represented by Pascale Kaell, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.
The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.
Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I^er^. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1^er^. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name CDR RAY INVESTOR III, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.
2.2 Pursuant to a resolution of an extraordinary general meeting adopted by a majority of the Shareholders holding at least three-quarters of the Company's shares, the Shareholders may transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.
2.3 The Board of Managers (as defined in Article 8.1) of the Company is authorised to transfer the registered office to any other place within the City of Luxembourg.
2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity of the Company from taking place at the registered office, the Board of Managers shall have the power to temporarily transfer the registered office abroad until such time as the situation becomes normalised, save that such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.
3.2 The Company may also enter into the following transactions:
3.2.1 To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
3.2.2 To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).
For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;
3.2.3 To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;
3.2.4 To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;
it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

3.3 The Company can perform, develop and participate in all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as any and all controlling and supervisory measures and other operations which it may deem useful in the accomplishment of any activities described above, in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the law of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by 500 (five hundred) shares. Each Share has a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, fully paid up (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, a premium account may be established, into which any premium paid on any Share is transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares indivisibility

The Company shall only recognise one owner per Share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative in any dealings with the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In the event there is only one Shareholder, such Shareholder's Shares shall be freely transferable.

7.2 If there are multiple Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred subject to the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers» or «Board»). The members of the Board of Managers need not be Shareholders and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of Shares.

8.2 The Board of Managers will be composed of at least three members.

8.3 The meetings of the Board of Managers are convened by any member of the Board of Managers. A meeting is validly held if two or more members of the Board are present or represented. If all the members of the Board of Managers are present or represented at such meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

8.4 Any member of the Board of Managers may appoint another member of the Board as his proxy at any meeting of the Board by delivering notice of the appointment to the other members of the Board in writing or by telegram or telefax or email and following such notice, such member will be considered as represented for the purposes of Article 8.5.

8.5 The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by a majority of votes of the managers present or represented at the relevant meeting.

8.6 Video-conferencing and conference call equipment shall be allowed to be used by any member of the Board of Managers at any meeting, provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote if using such equipment.

8.7 Written resolutions of the Board of Managers shall be validly passed if approved in writing and signed by all the members of the Board.

8.8 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided that votes cast by telephone are also confirmed in writing.

8.9 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all members present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager.

Art. 9. Powers of the Manager or the Board of Managers

9.1 The Board of Managers has the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

9.3 The Board of Managers may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

9.4 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with Article 8 of the Articles.

9.5 The Company shall be deemed to be validly represented if the provisions of the terms provided in Article 10 are complied with and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed pursuant to Article 10 is valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation pursuant to Article 10 does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 10. Representation of the Company

The Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two members of the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the Board of Managers

11.1 Any two members of the Board of Managers may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 Any two members of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 12. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes

12.1 The general meeting of the Shareholders is authorized to, among other things, amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

12.2 Each Shareholder may vote regardless of the number of Shares which he owns. Each Shareholder shall have one vote for each Share held.

12.3 If there is only one Shareholder, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 13. Holding of general meetings

13.1 Shareholders meetings shall be convened by the Board of Managers or by Shareholders holding more than half of the Shares of the Company.

13.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of June.

13.4 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval following the end of each financial year and such Shareholders shall vote whether to discharge the Board of Managers in relation thereto.

Art. 14. Majorities

14.1 Shareholders' resolutions are deemed passed if Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by a majority of the Shareholders holding at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

14.3 The nationality of the Company may only be changed and the commitments of its Shareholders may only be increased with the unanimous consent of all the Shareholders subject to compliance with any other legal requirement.

14.4 Written resolutions of the Shareholders shall be validly passed if signed by all the Shareholders entitled to vote.

Chapter V. Business Year

Art. 15. Business year

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts shall be prepared by the Board of Managers and the Board of Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution right of shares

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Chapter VI. Liquidation

Art. 17. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder in the case of only one Shareholder or of one of the Shareholders in the case of multiple Shareholders.

Art. 18. Liquidation

18.1 A resolution to liquidate the Company shall only be adopted if approved by a majority of the Shareholders holding at least three-quarters of the Company's share capital.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall also determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 19. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Chapter VIII. Indemnity

Art. 20. Indemnity

Each person (and the heirs, executors, or administrators of such person) who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any threatened, pending or contemplated action, suit or proceeding, whether civil, criminal, administrative or investigative, by reason of the fact that such person is or was a Manager or officer of the Company or is, by reason of the fact that such person is or was a Manager or officer of the Company, or is or was serving at the request of the Company as a manager, director, alternate director, officer, partner, trustee, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust or other enterprise, shall be indemnified and held harmless by the Company to the fullest extent permitted by the Laws of Luxembourg. The right to indemnification conferred in this Article 20 shall also include the right to be paid by the Company the expenses incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition to the fullest extent authorized by the laws of Luxembourg.

Art. 21. Amendment of laws

If the Laws of Luxembourg are amended after the date of publishing of these Articles to authorize corporate action further eliminating or limiting the personal liability of directors, then the liability of a Manager to the Company shall be eliminated or limited to the fullest extent permitted by the Laws of Luxembourg, as so amended from time to time. Any repeal or modification of this Article 21 by the Shareholders of the Company shall not adversely affect any right to protection of a Manager or officer of the Company existing at the time of such repeal or modification.

Art. 22. Insurance

Without prejudice to the provisions of Articles 20 and 21 the Managers shall have power to purchase and maintain insurance for or for the benefit of any persons who are or were at the time Managers, officers or employees or auditors of the Company, or of any other company which is its Holding Undertaking or in which the Company or such Holding Undertaking or any of the predecessors of the Company has any interest whether direct or indirect or which is in any way allied to or associated with the Company, or of any Subsidiary of the Company or of any such other company, or who are or were at any time trustees of any pension fund in which employees of the Company or of any such other company or Subsidiary are interested, including (without prejudice to the generality of the foregoing) insurance against any liability incurred by such persons in respect of any act or omission in the actual or purported execution of their powers and/or otherwise in relation to their duties, powers or offices in relation to the Company or any such other company, Subsidiary or pension fund.

For the purposes of Article 22 above «Holding Undertaking» means an undertaking which in relation to another undertaking, a «Subsidiary»: (a) holds a majority of the votes exercisable at general meetings of the Subsidiary on all or substantially all matters; or (b) has a right to appoint or remove a majority of its board of directors; or (c) has the right to exercise a dominant influence over the Subsidiary (i) by virtue of the provisions contained in the Subsidiary's constitutional documents; or (ii) by virtue of a control contract; or (d) controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of voting rights in the Subsidiary, and for the purposes of this definition: (i) an undertaking shall be treated as a member of another undertaking if (X) any of its Subsidiaries is a member of that undertaking; or (Y) any shares in that undertaking are held by a person acting on behalf of the undertaking or any of its Subsidiaries; and (ii) an undertaking shall have the right to exercise a dominant influence over an undertaking only if it has a right to give directions with respect to the operating and financial policies of that other undertaking which its directors are obliged to comply with whether or not they are for the benefit of that other undertaking; and (iii) control contract shall mean a contract in writing conferring a dominant influence right which (A) is of a kind authorised by the memorandum or articles of the undertaking in relation to which the right is exercisable; and (B) is permitted by the law under which that undertaking is established.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2005.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named CDR RAY INVESTOR III L.P. has subscribed for all the 500 Shares issued.

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

a) Mr Dominique Robyns, born in Aalst (Belgium) on 31 December 1958, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

b) Mr Xavier Pauwels, born in Bruxelles (Belgium) on 21 December 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

c) Mrs Yannick Poos, born in Libramont (Belgium) on 19 April 1968, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

In accordance with Article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers.

2) The Company's registered office is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CDR RAY INVESTOR III L.P., un limited partnership constitué sous le droit des Îles Cayman et ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, Ugland House, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (general partner), CDR RAY INVESTOR III GP LIMITED,

ici représentée par Maître Pascale Kaell, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser comme suit l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée:

Titre Ier. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CDR RAY INVESTOR III, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire adoptée par une majorité des associés détenant au moins trois-quarts des parts de la société, les associés peuvent transférer le siège social en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.1) de la Société est autorisé à transférer le siège social à tout autre endroit à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social empêchant que l'activité normale de la Société se déroule au siège social se seraient produits ou seraient imminents, le Conseil de Gérance aura un pouvoir provisoire de transférer le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; étant entendu que cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir, par achat, souscription ou acquisition, tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que posséder, administrer, développer et gérer ces intérêts.

3.2 La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

3.2.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.2.2 apporter toute assistance financière, sous toute forme, en ce compris, sans être limité à ceci, des avances, des prêts, des dépôts de fonds et des crédits à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect,

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées, chacune une Société Apparentée»).

Pour les besoins de cet Article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérer comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

3.2.3 accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance financière aux Sociétés apparentées, dans les limites d'une quelconque loi applicable;

3.2.4 conclure tous contrats, notamment, sans que cette liste soit limitative, toute forme de contrats d'acquisition, des promesses de vente, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser, développer et participer à toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes mesures de contrôle et de surveillance et autres mesures pouvant être considérées comme utiles à la réalisation des secteurs d'activités prédécrits, et ce, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, un compte de prime d'émission peut être établi, sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilite des parts

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente dans toute transaction avec la société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans le cas où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales d'un tel Associé seront librement transmissibles.

7.2 S'il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles conformément aux conditions prévues par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou «Conseil»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des Parts Sociales.

8.2 Le Conseil de Gérance sera composé d'au moins trois membres.

8.3 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un membre du Conseil de Gérance. Une réunion est valablement tenue si deux ou plusieurs membres du Conseil sont présents ou représentés. Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à cette réunion, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

8.4 Tout membre du Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil comme son mandataire à n'importe quelle réunion du Conseil en notifiant la nomination au autres membres du Conseil, par écrit, par télégramme, par fax ou par courrier électronique; et suite à cet avis ce membre sera considéré comme représenté en vue de l'application de l'Article 8.5.

8.5 Toute décision du Conseil de Gérance est prise à une majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

8.6 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée par tout membre du Conseil de Gérance, à condition que chaque participant soit en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie, et ceux-ci seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote si un tel équipement est utilisé.

8.7 Des résolutions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres du Conseil.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

8.8 Les votes pourront également s'exprimer par télécopie, courrier électronique, télégramme, fax ou par téléphone, pourvu que les votes exprimés par téléphone soient aussi confirmés par écrit.

8.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les membres présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un membre du Conseil de Gérance.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Le Conseil de gérance a le pouvoir d'agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social, sous réserve que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

9.3 Le Conseil de Gérance pourra, notamment, conclure des contrats de conseil d'investissement et des contrats d'administration.

9.4 Toute décision en relation avec la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 8 des Statuts.

9.5 La Société sera considérée comme valablement représentée si les dispositions de l'Article 10 sont respectées et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté conformément à l'Article 10 est valable et créera des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation conformément à l'Article 10 ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

Art. 10. Representation de la société

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux membres du Conseil de Gérance de la Société.

Art. 11. Delegation et agent du conseil de gérance

11.1 Deux membres du Conseil de Gérance peuvent déléguer une partie des pouvoirs du Conseil de Gérance pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Deux membres du Conseil de Gérance détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - votes

12.1 L'assemblée générale des Associés peut notamment modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

12.2 Chaque Associé peut voter sans égard au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé dispose d'une voix par Part sociale détenue.

12.3 S'il y a seulement un Associé, il exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions seront inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Art. 13. Tenue d'assemblées générales

13.1 Des assemblées générales pourront être convoquées par le Conseil de Gérance ou par les Associés détenant plus de la moitié des Parts sociales de la Société.

13.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

13.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés à la fin de chaque exercice social et ces Associés se prononceront par un vote sur la décharge du Conseil de Gérance.

Art. 14. Majorites

14.1 Les résolutions des Associés sont considérées comme adoptées si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les décident. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la proportion du capital représenté.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3 Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

14.4 Les résolutions écrites des Associés sont valablement adoptées si elles sont signées par tous les Associés habilités à voter.

Titre V. Exercice Social

Art. 15. Exercice social

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société devront être établis par le Conseil de Gérance et celui-ci devra préparer un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 16. Droit de distribution des parts

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Liquidation

Art. 17. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son seul Associé en cas d'Associé unique ou de l'un de ses Associés en cas de pluralité d'Associés.

Art. 18. Liquidation

18.1 Une résolution décidant la liquidation de la Société ne peut être adoptée si elle est décidée par la majorité des Associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront également leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi Applicable

Art. 19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Titre VIII. Indemnisation

Art. 20. Indemnisation

Toute personne (ainsi que les héritiers, exécuteurs testamentaires (executors) ou administrateurs de la succession (administrators) d'une telle personne) qui est partie ou qui risque de devenir partie à, ou qui est impliquée dans ou risque d'être impliquée dans une action judiciaire, des poursuites ou une procédure en cours ou envisagé, de nature civile, pénale, administrative ou d'instruction, en raison du fait que cette personne est ou était un Gérant ou un dirigeant de la Société ou est, en raison du fait que cette personne est ou était un Gérant ou un dirigeant de la Société, ou a ou avait agi à la demande de la Société comme gérant, administrateur, administrateur suppléant, dirigeant, associé, mandataire (trustee), employé ou représentant d'une autre entité sociale, association, exploitation conjointe (joint venture), fiducie ou autre entreprise, sera indemnisée et tenue indemne par la Société dans la mesure la plus large permise par les lois luxembourgeoises. Le droit à indemnisation conféré par cet Article 20 inclura également le droit de se faire rembourser par avance par la Société les dépenses encourues en rapport avec toute procédure précitée préalablement à la détermination finale de l'issue de celle-ci, dans la mesure la plus large permise par les lois luxembourgeoises.

Art. 21. Modification des lois

Si les lois luxembourgeoises sont modifiées postérieurement à la date de la publication des présents Statuts afin de permettre des actes sociaux éliminant ou limitant d'avantage la responsabilité personnelle des administrateurs, alors la responsabilité d'un Gérant de la Société sera éliminée ou limitée dans la mesure la plus large permise par la loi luxembourgeoise, telle que modifiée de temps à autre. Toute abrogation ou modification du présent Article 21 par les Associés de la Société n'aura pas d'effet négatif sur la droit à protection d'un Gérant ou mandataire de la Société existant à l'époque de cette abrogation ou modification.

Art. 22. Assurance

Sans préjudice des dispositions contenues aux Articles 20 et 21 les Gérants pourront acquérir et maintenir une assurance pour ou pour le compte de toute personne qui est ou était à ce moment Gérant, dirigeant ou employé ou réviseur de la Société, ou de toute autre société qui est une Entreprise Holding ou dans laquelle la Société ou cette Entreprise Holding ou un quelconque des prédécesseurs de la Société a une participation directe ou indirecte ou qui est d'une manière quelconque liée ou associée à la Société, ou à une quelconque Filiale de la Société ou de toute autre société précitée, ou qui est ou était à un moment quelconque fiduciaire (trustee) de tout fonds de pension dans lequel les employés de la Société ou de toute autre société précitée ou Filiale détiennent une participation, y compris (sans préjudice de la généralité des dispositions précédentes) une assurance couvrant toute responsabilité encourue par ces personnes en rapport avec tout acte ou omission dans l'exécution effective ou envisagée de leurs pouvoirs et/ou de toute autre manière en rapport avec leurs devoirs, pouvoirs ou mandats relatifs à la Société ou à toute autre société précitée, Filiale ou fonds de pension.

Pour les besoins de l'Article 22 ci-dessus «Entreprise Holding» désigne une entreprise qui par rapport à une autre entreprise, une «Filiale»: (a) détient une majorité des votes pouvant être émis aux assemblées générales de la Filiale pour toutes ou la majeure partie des décisions; ou (b) a le droit de nommer ou de révoquer une majorité du conseil de gérance; ou (c) a le droit d'exercer une influence dominante sur la Filiale (i) en vertu des dispositions contenues dans les documents constitutifs de la Filiale; ou (ii) en vertu d'une convention de contrôle; ou (d) contrôle seule, en application d'une convention conclue avec d'autres associés ou membres, une majorité des droits de vote dans la Filiale, et pour les besoins de cette définition: (i) une entreprise sera considérée comme étant un membre d'une autre entreprise si (X) une quelconque de ses Filiales est un membre de cette entreprise; ou (Y) des parts dans cette entreprise sont détenues par une personne agissant pour le compte de l'entreprise ou une quelconque de ses Filiales; et (ii) une entreprise aura

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

le droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise uniquement si elle a le droit de donner des instructions en rapport avec la ligne de conduite opérationnelle et financière de cette autre entreprise auxquelles ses administrateurs sont tenus de se conformer, que ces instructions soient ou non dans l'intérêt de cette autre entreprise; et (iii) convention de contrôle désigne un contrat écrit conférant un droit d' influence dominante lequel (A) est de nature à être autorisé par l'acte constitutif ou les statuts de l'entreprise par rapport à laquelle ce droit peut être exercé; et (B) est permis par la loi sous laquelle cette entreprise est établie.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, la prémentionnée CDR RAY INVESTOR III L.P. a souscrit pour toutes les 500 Parts Sociales émises.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) M. Dominique Robyns, né à Alost, Belgique, le 31 décembre 1958, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

b) M. Xavier Pauwels, né à Bruxelles, Belgique, le 21 décembre 1971, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg); et

c) Mme. Yannick Poos, né à Libramont, Belgique, le 19 avril 1968, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Conformément à l'Article 10 des Statuts, la Société sera engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Kaell, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, vol. 147S, fol. 24, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005. J. Elvinger.

(027537.3/211/543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

MIZUHO TRUST AND BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 30.235.

—

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2004 que:

Monsieur Kiyoshi Iwamori a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 31 mars 2004. Décharge est accordée à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 mars 2004.

Munsbach, le 30 mars 2005.

Pour extrait conforme

Pour MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A.

N. Harada / F. Yuda

Managing Director & CEO / Executive Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027314.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

ASIA OCEANIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.893.

—

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mars 2005.

Pour ASIA OCEANIA MANAGEMENT S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027027.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SUTTON B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 30.743.

—

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005. Signature.

(027029.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

AMAS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.605.

—

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mars 2005.

Pour AMAS FOUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027028.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

IPEF III HOLDINGS Nº 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.196.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027039.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

MIH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 81.458.

—

Les comptes annuels au 31 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06276, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2004.

Signature

Gérant

(027101.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

IPEF III HOLDINGS Nº 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.196.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05693, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027040.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

INTERBASIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'eau.

R. C. Luxembourg B 11.340.

—

Les comptes annuels au 31 mars 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05698, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027041.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

INTERBASIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'eau.

R. C. Luxembourg B 11.340.

—

Les comptes annuels au 31 mars 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05699, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027043.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

EURAIL GROUP GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg C 25.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03107, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027216.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

CAMILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.831.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005. Signatures.

(027217.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril.

NEWPLACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 58.685.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027183.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

SRRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.465.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06650, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour la société

Signature

(027218.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

FINANCE ORGANIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 14.354.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(027221.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

ANSON PARTNERS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Matias Hardt.

R. C. Luxembourg B 94.152.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06646, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(027257.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 47.269.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

(027411.3/207/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

TOWER FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 89.632.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1er avril 2005, réf. LSO-BD00126, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

(027423.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

DEC CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: USD 50.000,-.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 87.269.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1er avril 2005, réf. LSO-BD00156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027424.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

BJ GENERAL HOLDINGS SECS LLC, Société en commandite simple.
Registered office: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 106.906.

—

STATUTES

In the year two thousand and five, the twenty-fourth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. BJ GENERAL HOLDINGS, a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 65, Avenue de la Gare in L-1611 Luxembourg, duly represented by Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Houston on 24 March 2005 (the General Partner); and

2. BJ SERVICE INTERNATIONAL, INC., a company incorporated and existing under the laws of the laws of the State of Delaware and having its registered office at 5500 Northwest Central Drive, Houston, Texas, 77092 U.S.A., duly represented by Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Houston on 24 March 2005 (the Limited Partner).

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the undersigned notary to record the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form of the Company. There exists among BJ GENERAL HOLDINGS, being the General Partner (associé commandité) of the Company (as defined hereafter) and BJ SERVICE INTERNATIONAL, INC., being the Limited Partner (associé commanditaire) of the Company (as defined hereinafter) and all those persons or entities who may become limited partners (associés commanditaires), a limited partnership (société en commandite simple) (the Company), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, especially the Luxembourg act dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Hereinafter the Limited Partner and the General Partner will be referred to, where the context so requires, individually as a Partner and collectively as the Partners.

Art. 2. Duration of the Company. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Name of the Company. The Company exists under the name of BJ GENERAL HOLDINGS SECS LLC.

Art. 4. Object of the Company. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity related to its holdings and investments.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Art. 5. Registered office of the Company. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg limited partnership.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 6. Capital of the Company. The subscribed and issued capital of the Company is set at USD 100,000.- (one hundred thousand United States dollars) integrally paid and represented by 100,000 (one hundred thousand) parts of which 1 (one) part is an A part held by the General Partner (the A Part or Unlimited Part) (Part de Commandité) and 99,999 (ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) parts are B parts held by the Limited Partner (the B Parts or Limited Parts) (Parts de Commanditaires) with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each.

The issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of the Partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company's subscribed capital is divided into A and B Parts which have (on a per part basis) equal voting, dividend and liquidation rights. The A Part and the B Parts shall always vote collectively and never vote as a class.

The General Partner's Part and the Limited Parts will be individually referred to as a Part and collectively as the Parts.

Art. 7. Indivisibility of Parts - Transfer of Parts. The Company recognises only one holder per Part; in case a Part is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Part until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Parts may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the Parts in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrear, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten per cent (10%) per year calculated from the date when the payment was due until the date of the actual payment.

Except between Partners of the Company where the transfer of Parts is free, the transfer of the parts is only permitted with the consent of all existing Partners.

Art. 8. Liability of Partners of the Company. The holders of Limited Parts are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 9. Annual General Meeting of the Partners. The annual general meeting of the Partners shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Other ordinary or extraordinary meetings of the Partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Art. 10. Partners' meetings - Voting rights. The notice period with respect to the invitation to a general meeting of the Partners is of eight (8) days prior to such meeting and the quorum, which shall apply with respect to the meetings of the Partners consists in the presence or representation of fifty per cent (50%) of the social Parts.

Each Part is entitled to one vote. A Partner may act at any general meeting of the Partners by appointing another person, whether a Partner or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by the Companies Act 1915 or by these Articles, resolutions at a general meeting of the Partners will be passed by a simple majority of those present or represented, to the extent that such majority includes the consent of the General Partner. Resolutions on the liquidation of the Company, the removal and replacement of the General Partner at a general meeting of the Partners shall however be passed by a simple majority in number and in terms of outstanding capital of the Company of those Partners present or represented at the general meeting of the Partners without the consent of the General Partner being mandatorily required, provided however that any resolution to remove and replace the General Partner where the new General Partner shall assume to be indefinitely liable with the Company for all future liabilities of the Company but not assume to be indefinitely liable with the Company for all those liabilities of the Company existing at the time of the appointment of the new General Partner, may only be passed with the consent of the existing General Partner.

Art. 11. Proceeding. The general meeting of the Partners shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Partner at the Partner's address on record in the Company's register or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C).

If all the Partners are present or represented at a general meeting of the Partners, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The General Partner may determine all reasonable conditions that must be fulfilled by the Partners for them to participate in any Partners meeting.

Art. 12. Quorum. Any regularly constituted general meeting of Partners of the Company shall represent the entire body of Partners of the Company. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

Art. 13. Management of the Company. The Company shall exclusively be managed by the General Partner (i.e. BJ GENERAL HOLDINGS), pursuant to the provisions of this Article 13 and Article 14, who shall be the liable partner (associé - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner, acting within its scope as described in these Articles, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and other acts in the Company's interest which are not expressly reserved by the Companies 1915 or by these Articles to the meeting of the Partners.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

The General Partner, when acting in its capacity as exclusive manager of the Company, shall be represented in all circumstances jointly by at least one category A manager and one category B manager of the General Partner.

Accordingly, any action of the Company must be approved in writing by the General Partner, represented as stated above, and such written approval may be made in documents in counterpart and by fax.

The General Partner may from time to time sub-delegate its power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not to be Partners, provided that no such sub-delegation will be made to a Limited Partner, and such sub-delegation be documented in a power of attorney issued by the General Partner and signed by at least one category A manager and one category B manager of the General Partner.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company, with full power of substitution, to subscribe to shares or other securities, to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 14. Representation - Authorised signatories. The Company shall be bound by the signature of the General Partner, itself represented as stated in article 13 above or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner in a power of attorney issued by the General Partner signed by at least one category A manager and one category B manager of the General Partner, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

Art. 15. Financial year of the Company. The accounting year of the Company shall begin on 1st October and it shall terminate on 30th September of the following year.

The accounts of the Company shall be stated in United States dollars.

Art. 16. Financial statements. Each year within 6 months as of the end of the financial year of the Company, a balance sheet and profit and loss accounts will be drawn up by the General Partner.

The accounts will be sent within 2 weeks of their preparation to the Partners, in order for the Partners to consider and approve the accounts in a meeting of the Partners.

Art. 17. Amendments to the Articles of the Company. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of the Partners, subject to the quorum and majority requirements provided by these Articles, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 18. Inspection of Documents. Each Partner may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office of the Company.

Art. 19. Supervision of the Company. Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of the Partners amongst the members of the Institut des réviseurs d'entreprises.

Even if the above mentioned thresholds are not met, one or more qualified auditor may be appointed at any time by a resolution of the general meeting of the Partners that shall determine in such case the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 20. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account (after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions) represent the net profit of the Company.

Each year, the general meeting of the Partners may decide that the net profit be either distributed proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Interim distribution. Notwithstanding the provisions of article 20, the general meeting of the Partners may unanimously decide to distribute Company profits by way of interim distribution periods before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the General Partner, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses.

Art. 22. Liquidation of the Company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the General Partner. When the liquidation of the Company is closed, the proceeds of the Company will be attributed to the holders of Parts in proportion to their respective holdings.

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, of the Companies Act 1915.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the appearing parties hereby declare that they subscribe to the 100,000 (One hundred thousand) Parts representing the total subscribed capital as follows:

BJ GENERAL HOLDINGS, prenamed, General Partner	1	A	Part
BJ SERVICE INTERNATIONAL, INC., prenamed, Limited Partner	99,999	B	Parts
Total	100,000		Parts

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

All these Parts are fully paid up by a contribution in cash by each of the Partners so that sum of USD 100,000.- (One hundred thousand United States dollars) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary, who expressly acknowledges it.

Transistory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 30th September 2005.

Statement - Costs

The purpose of the registration, the capital is valuated at seventy-six thousand eight hundred and ninety-nine euro forty-one cent (76,899.41 EUR).

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand five hundred euro (2,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Partners and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following sole resolution by unanimous vote:

* The Company's registered office shall be at 65, avenue de la Gare in L-1611 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons in case of divergences between English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précédè:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. BJ GENERAL HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, ici représentée par Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Houston le 24 mars 2005 (l'Associé Commandité); et

2. BJ SERVICE INTERNATIONAL, INC., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, et ayant son siège social au 5500 Northwest Central Drive, Houston, Texas, 77092, U.S.A., ici représentée par Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Houston le 24 mars 2005 (l'Associé Commanditaire).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualité en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1er. Forme de la Société. Il est établi entre BJ GENERAL HOLDINGS, étant l'associé commandité de la Société (tel que défini ci-après) et BJ SERVICE INTERNATIONAL, INC., étant l'associé commanditaire de la Société (tel que défini ci-après), ainsi que toutes personnes physiques ou morales susceptibles de devenir associés commanditaires à l'avenir, une société en commandite simple (la Société), régie par les présents Statuts et par les lois en vigueur au Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Dans ce qui suit, l'Associé Commanditaire et l'Associé Commandité seront, en tant que de besoin, désignés individuellement par l'Associé et collectivement par les Associés.

Art. 2. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Nom de la Société. La Société est constituée sous la raison sociale de BJ GENERAL HOLDINGS SECS LLC.

Art. 4. Objet social de la Société. L'objet de la Société est de mener à bien toute transaction directement ou indirectement liée à l'acquisition de participations dans des entreprises de quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, à la gestion, au contrôle et au développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs tels qu'ils se composent te temps à autre et notamment mais sans limitation, de son portefeuille de titres de toute origine, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prix ferme ou option d'achat, des titres et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de transfert, d'échange ou autre, de recevoir ou accorder des licences sur les droits de propriété intellectuelle et accorder à ou au profit de sociétés dans lesquelles la Société a une participation et à des sociétés du groupe, toute assistance, y compris une assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toute activité industrielle ou commerciale en relation avec ses participations et investissements.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission privée de titres, billets, valeurs, obligations et certificats, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative seulement.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 5. Siège social de la Société. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Des succursales ou autres implantations peuvent être établies soit au Luxembourg soit à l'étranger sur décision de l'Associé Commandité.

Dans le cas où l'Associé Commandité décide que des circonstances politiques, économiques ou sociales exceptionnelles, déclarées ou imminentes, entravent ou sont susceptibles d'entraver les activités normales de la Société à son siège social, de perturber les communications entre ledit siège social et les personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être momentanément transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ce type de mesure provisoire n'affectera pas la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société en commandite simple de droit luxembourgeois.

Art. 6. Capital de la Société. Le capital souscrit et émis de la Société est fixé à USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), intégralement libéré et représenté par 100.000 (cent mille) parts dont 1 (une) part est une part de classe A détenue par l'Associé Commandité (la Part A ou Part de Commandité) et 99.999 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) sont des parts de classe B détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts B ou Parts de Commanditaires) ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital émis par la Société peut faire l'objet d'augmentations ou de réductions sur décision de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Le capital social souscrit de la Société est réparti en parts A et B qui possèdent (sur une base unitaire) des droits de vote, des droits à dividende et des droits de liquidation égaux. Les votes des détenteurs de Part A et de Parts B auront toujours lieu en commun et jamais par catégorie.

La Part de Commandité et les Parts de Commanditaires seront désignées individuellement par la Part et collectivement par les Parts.

Art. 7. Indivisibilité des Parts - Transfert de Parts. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part; dans le cas où une Part est détenue par plus d'une personne, la Société se réserve le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Part jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée par la communauté des détenteurs de la Part comme son propriétaire exclusif envers la Société.

Les éventuels montants non-libérés au titre des Parts émises et en circulation peuvent être appelés à tout moment et ce, à l'appréciation du Gérant Commandité, à la condition cependant que les appels de fonds soient effectués sur l'ensemble des Parts, dans la même proportion et au même moment. Toute somme dont le paiement est effectué avec retard génère automatiquement des intérêts de retard en faveur de la Société au taux de dix pour cent (10%) l'an, calculés à partir de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'à la date du paiement effectif de la somme due.

Exception faite du transfert de parts entre associés, lequel transfert de parts est libre, la cession de parts est soumise au consentement de tous les Associés existants au moment de cette cession.

Art. 8. Responsabilité des Associés de la Société. Les propriétaires de Parts de Commanditaires sont responsables uniquement à hauteur de leur apport au capital de la Société.

La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des Associés aura lieu, conformément à la législation en vigueur au Luxembourg, au siège social de la Société à Luxembourg, ou en un autre endroit au Luxembourg qui sera indiqué dans la lettre de convocation de l'assemblée.

D'autres assemblées ordinaires ou extraordinaires des Associés peuvent être tenues aux lieux, dates et heures qui seront indiqués dans les lettres de convocation respectives aux dites réunions.

Toutes les assemblées générales seront présidées par le Associé Commandité.

Art. 10. Assemblées Générales des Associés - Droits de Vote. Le délai de convocation à une assemblée générale des Associés est de huit (8) jours précédant l'assemblée et les règles de quorum applicables aux assemblées des Associés consistent en la présence ou la représentation de cinquante pour cent (50%) des Parts sociales.

Chaque Part donne droit à un vote. Un Associé peut se faire représenter à une assemblée générale des Associés en désignant une autre personne, Associé ou non, comme son représentant par écrit, soit en original, soit par télécopie, télégramme ou télex.

Sauf dispositions contraires contenues dans la Loi de 1915 ou dans les présents Statuts, les résolutions des assemblées générales des Associés seront adoptées à la simple majorité des Associés présents ou représentés, à la condition toutefois que cette majorité inclut le consentement de l'Associé Commandité. Les résolutions concernant la liquidation de la Société, la révocation ou le remplacement du Associé Commandité à une assemblée générale des Associés seront cependant passées à la majorité simple en nombre et en terme de capital de la Société des Associés présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés sans que le consentement de l'Associé Commandité soit obligatoirement requis, à la condition toutefois que toute résolution afin de révoquer et remplacer l'Associé Commandité où le nouvel Associé Commandité assumera une responsabilité illimitée envers la Société pour tous les engagements/dettes futur(e)s de la Société mais n'assumera aucune responsabilité illimitée pour tous les engagements/dettes existant à l'époque de la nomination du nouvel Associé Commandité, nécessitera l'accord du Associé Commandité existant.

Art. 11. Procédure. Les assemblées générales des Associés seront convoquées par le Associé Commandité, sous la forme d'une convocation indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée à chaque Associé, à l'adresse figurant dans le registre des associés de la Société ou par voie d'annonce dans la presse luxembourgeoise et dans le Mémorial C.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

L'Associé Commandité peut déterminer les conditions légitimes auxquelles doivent se conformer les Associés afin de pouvoir prendre part à toutes les assemblées d'Associés.

Art. 12. Quorum. Toute assemblée générale des Associés de la Société régulièrement constituée représente la totalité des Associés de la Société. Elle ne peut généralement adopter des résolutions sur quelque point que ce soit qu'avec le consentement de l'Associé Commandité.

Art. 13. Gérance de la Société. La Société sera gérée exclusivement par l'Associé Commandité, à savoir BJ GENERAL HOLDINGS, en vertu des dispositions de cet Article 13 et de l'Article 14, qui sera l'associé - gérant - commandité responsable et qui sera donc personnellement, conjointement et individuellement responsable au nom de la Société de tout passif auquel l'actif de la Société ne permettra pas de faire face.

L'associé - gérant - commandité, agissant dans le cadre décrit dans ces Statuts, est investi des pouvoirs les plus larges qui lui permettent d'effectuer tous les actes d'administration, de disposition et autres dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés, d'après la Loi de 1915 ou d'après les présents Statuts, à l'assemblée des Associés.

L'associé - gérant - commandité, agissant en sa capacité de gérant exclusif de la Société, sera représenté en toutes circonstances conjointement par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B de l'Associé Commandité. En conséquence, toute action de la Société devra être approuvée par écrit par l'Associé Commandité, représenté tel que décrit ci-dessus, cette approbation apparaissant sur des documents en plusieurs exemplaires et par fax.

L'associé - gérant - commandité peut de temps à autre déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, Associé ou non, à condition que cette délégation de pouvoir ne soit pas faite en faveur de l'Associé Commanditaire et qu'une telle délégation soit documentée par une procuration émise par l'Associé Commandité et signée par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B de l'Associé Commandité.

L'associé - gérant - commandité aura notamment le pouvoir, au nom et pour compte de la Société, avec pouvoir de substitution, de souscrire des parts ou autres titres, de mettre en ?uvre tout ce qui se rapporte à l'objet de la Société et d'exécuter tous actes et entrer et exécuter tous contrats ou autres engagements jugés nécessaires, conseillés, utiles ou en rapport avec celui-ci. Sauf dispositions contraires, l'associé - gérant - commandité aura entière autorité à sa discrétion d'exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous doits et pouvoirs nécessaires afin de mener à bien l'objet de la Société.

Art. 14. Représentation - Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature de l'Associé Commandité, lui-même représenté tel que défini dans l'article 13 ci-dessus ou par la signature individuelle ou conjointe des autres personnes auxquelles l'associé - gérant -commandité aura délégué le pouvoir de signature en vertu d'une procuration émise par l'Associé Commandité, signée par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B de l'Associé Commandité, sauf qu'une telle autorité ne peut pas être conférée à un Associé Commanditaire de la Société.

Art. 15. Exercice social de la Société. L'exercice social de la Société débutera le 1er octobre de chaque année et s'achèvera le 30 septembre de l'année suivante.

Les comptes de la Société seront établis en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, au cours des six mois suivant la clôture de l'exercice social de la Société, l'associé-gérant-commandité dressera le bilan et le compte de pertes et profits.

Les comptes seront envoyés endéans les deux semaines de leur préparation aux Associés, afin que les Associés les contrôlent et les approuvent au cours d'une assemblée des Associés.

Art. 17. Modifications des Statuts de la Société. Les présents Statuts peuvent faire l'objet de modifications périodiques adoptées par une assemblée générale des Associés, sous réserve du respect des exigences de quorum et de majorité définies par les présents Statuts et sous réserve d'accord de l'Associé Commandité.

Art. 18. Inspection des Documents. Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 19. Supervision de la Société. Si les limites prévues à l'article 215 de la Loi de 1915 sont atteintes, la Société devra faire auditer ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des Associés et choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Même si les limites mentionnées ci-dessus ne sont pas atteintes, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pourront être nommés à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera dans ce cas les termes et conditions de son/leur mandat.

Art. 20. Distribution des bénéfices. Le solde créditeur du compte de pertes et profits (après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions) représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, l'assemblée générale des Associés peut décider de distribuer le bénéfice net aux Associés proportionnellement aux nombres de Parts qu'ils détiennent en tant que dividendes ou le reporter ou l'affecter à une réserve extraordinaire.

Art. 21. Distribution de dividendes intérimaires. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des Associés peut décider unanimement de distribuer les bénéfices de la Société sous forme de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur la base d'un extrait de comptes préparé par l'Associé Commandité, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, auxquels les bénéfices reportés et les réserves distribuables auront été ajoutés, et les pertes reportées retranchées.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 22. Liquidation de la Société. Dans le cas d'une dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par l'Associé Commandité. Quand la liquidation de la Société est clôturée, tout montant restant de la Société sera attribué aux propriétaires de Parts proportionnellement à leur actionnariat respectif.

Art. 23. Loi applicable. Les questions non régies par les présents Statuts seront réglées par les dispositions contenues dans la législation luxembourgeoise et, en particulier, dans la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi constitués, les parties comparantes déclarent souscrire les 100.000 (cent mille) Parts représentant la totalité du capital social de la façon suivante:

BJ GENERAL HOLDINGS, prénommée, Associé Commandité	1	A	Part
BJ SERVICE INTERNATIONAL, INC., prénommée, Associé Commanditaire	99.999	B	Parts
Total	100.000		Parts

La totalité de ces Parts est libérée par apport en espèces par chaque Associé de telle sorte que la somme de USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la libre disposition de la Société, la preuve du paiement de cette somme ayant été déposée devant le notaire instrumentant, qui le confirme.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achève le 30 septembre 2005.

Déclaration - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros quarante et un cents (76.899,41 EUR).

Le montant approximatif des coûts, dépenses, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit imputés ou facturés à la Société à l'occasion de sa constitution est estimé à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-dessus désignées, représentant la totalité du capital souscrit, considérant qu'elles ont été dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des Associés et, ayant déclaré l'Assemblée régulièrement constituée, ont adopté la résolution unique suivante à l'unanimité:

* Le siège social de la Société est établi au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms, statuts civils et résidences, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 mars 2005, vol. 431, fol. 6, case 2. – Reçu 768,99 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 mars 2005. H. Hellinckx.

(027542.3/242/396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

ADI CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1168 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 73.877.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'an 2003, le 9 juin, à Luxembourg.

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de la société LIGHTHOUSE, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemble nomme à l'unanimité en remplacement au poste de commissaire aux comptes Monsieur Roberto Vasta, né le 13 novembre 1944, à Spoleto (Italie) et demeurant 50, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 9 juin 2003. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027340.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

LA BELLA VITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 51.707.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005. Signature.

(027699.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LA BELLA VITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 51.707.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005. Signature.

(027701.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LA BELLA VITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 51.707.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005. Signature.

(027702.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LA BELLA VITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 51.707.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005. Signature.

(027703.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LA BELLA VITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 51.707.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005. Signature.

(027705.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

PEARSON LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.137.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

J. Elvinger
Notaire

(027200.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

CEMEX CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 96.895.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

G. Lecuit

Notaire

(027406.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

PHASE EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 72.392.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2005. Signature.

(027186.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

SOCIETE EUROPEENNE DE SPORTS NAUTIQUES, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 69.566.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(027038.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

WALTZING-PARKE PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 108, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 57.568.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(027333.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck